

COMMUNE DE VENSAT

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 2 décembre à 18h00, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Brigitte BILLEBAUD, maire.

Date de convocation: 25/11/2021

PRÉSENTS: Mmes CHALUT Carole, CHARTIER Ornella, GAGNY Mathilde, MARTINEZ Maud, PEREIRA-LAROCHE Perrine, SEGARD Justine, MM. DOIGNIES Stéphane, GUILLIN-DESANGES Alexandre, LAURENT Patrick, PRADIER Philippe, PROUT Yoann.

PROCURATIONS: Mme GOIZET-BILLY Estelle à Mme GAGNY Mathilde, Mme CODINO Allison à Mme PEREIRA-LAROCHE Perrine

Excusée: Mme FALIGUEHRO Daphné

Secrétaire de séance: Mme GAGNY Mathilde

ORDRE DU JOUR:

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 07 octobre 2021
2. Proposition de délibération: Lancement de l'étude diagnostique des réseaux d'assainissement et mise à jour du schéma de zonage d'assainissement
3. Proposition de délibération: Demande de subvention auprès du Conseil régional Auvergne Rhône Alpes pour le réaménagement et la restauration de l'aire de sports et loisirs
4. Proposition de délibération: Demande de subvention du Fonds d'intervention Communal (FIC) pour le réaménagement et la restauration de l'aire de sports et de loisirs
5. Proposition de délibération: Demande d'acquisition d'une parcelle communale
6. Débat sur le projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
7. Rapport des commissions communales
8. Infos et questions diverses

Madame le maire demande au Conseil municipal de respecter une minute de silence à la mémoire de Monsieur Albert DUMON.

Madame le Maire demande l'inscription à l'ordre du jour en point 2 l'adoption d'une décision modificative budgétaire. La demande est acceptée à l'unanimité.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 07 octobre 2021

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Décision modificative budgétaire

Exposé :

Madame le Maire explique que certaines dépenses de fin d'année sont à régulariser.

Madame le Maire propose de:

prendre au chapitre 65 (Charges de gestion courante) - article 657362 (CCAS) la somme de 1500€ et la virer au chapitre 11 (Charges à caractère général) - ligne 6257 (Réceptions).

prendre au chapitre 12 (Charges de personnel) - article 6478 (Autres charges sociales) la somme de 1100€ et la virer au chapitre 11 (Charges à caractère général) - ligne 6064 (Fournitures administratives).

prendre au chapitre 65 (Charges de gestion courante) - article 65541 (Compensations Charges territoriales) la somme de 1900€ et la virer au chapitre 11 (Charges à caractère général) - ligne 6227 (Frais d'actes).

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir adopter ces décisions modificatives.

Décision :

Le Conseil municipal,
Entendu l'exposé de Madame le maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique: d'acter le virement de crédits suivant:

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
<i>D 6257: Réceptions</i>		1 500.00€
<i>D 6064: Fournitures administratives</i>		1 100.00€
<i>D 6227: Frais d'actes, de contentieux</i>		1 900.00€
TOTAL D 011: Charges à caractère général		4 500.00€
<i>D 6478: Autres charges sociales</i>	1 100.00€	
TOTAL D 012 Charges de personnel	1 100.00€	
<i>D 657362: CCAS</i>	1 500.00€	
<i>D 65541: Compensations Charges territoriales</i>	1 900.00€	
TOTAL D 065 Charges de gestion courante	3 400.00€	

Adopté à l'unanimité des membres présents

3. Délibération pour lancement de l'étude diagnostique des réseaux d'assainissement et mise à jour du schéma de zonage d'assainissement

Exposé :

Madame le maire rappelle que le conseil municipal a souhaité faire un état des lieux du fonctionnement des réseaux d'assainissement et celui de la station d'épuration traitant les eaux usées de la commune afin de mettre en conformité le système d'assainissement communal avec la réglementation ainsi que la remise à jour du zonage d'assainissement.

La réalisation du cahier des charges a été confiée à Sioule et Morge afin de l'adresser pour consultation aux entreprises.

Quatre bureaux d'étude ont été contactés: Safège, Egis Eau, C2EA, SECAE (basés à Clermont et environs). Le délai de réponse était fixé au lundi 29 novembre à 18h.

Deux réponses positives ont été reçues et après lecture des propositions sous couvert du directeur technique de Sioule et Morge, il est préconisé de confier ce diagnostic à la société Coopérative d'Études en Eau et Assainissement (C2EA). C'est la raison pour laquelle Madame le maire demande au conseil municipal l'autorisation de confier cette mission à la société C2EA pour un montant de 41 702,40 € TTC.

Avant de commencer l'étude, il convient de formuler une demande d'aide financière auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental (DDT). Pour information, une pré-demande a été formulée le 22 octobre avant de lancer la consultation. Le cahier des charges et le détail de la prestation sont disponibles en mairie.

Aussi, Madame le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'effectuer toutes les démarches utiles à la finalisation de cette étude et l'autorisation de la confier à la société C2EA.

Décision :

Le Conseil municipal,
Entendu l'exposé de Madame le maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1: de confier la réalisation du diagnostic du réseau d'assainissement à la société Coopérative d'Études en Eau et Assainissement (C2EA), pour un montant de 41702,40 € TTC.

Article 2: d'autoriser Madame le maire à faire les démarches nécessaires pour formuler une demande d'aide financière auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental 63.

Adopté à l'unanimité des membres présents

4. Délibération pour demande de subvention auprès du Conseil régional Auvergne Rhône Alpes pour le réaménagement et la restauration de l'aire de sports et loisirs

Exposé :

Madame le maire rappelle que le conseil municipal a souhaité réhabiliter l'aire de sports et de loisirs. C'est en effet un emplacement privilégié à proximité de l'école et du terrain de foot, idéal pour créer du lien social intergénérationnel.

Les travaux envisagés seraient: la rénovation complète du terrain de tennis, la remise en service du terrain de pétanque et du terrain de volley et l'achat de nouveaux jeux pour l'aire de loisirs (balançoire et tourniquet).

Nature des dépenses :

- Achat jeux : 5.403 € HT
- Remise en état tennis : 25.315 € HT
- Remise en état pétanque et volley : 7.266.30 € HT

TOTAL : 37.984.30 € HT

Nature des recettes :

- Conseil Régional : 50 % soit 18.992.15 €
- FIC : 20 % soit 7.369 €
- Autofinancement : 30 % soit 11.623.15 €

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu l'article L 2334-33 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que ce programme communal rentre au titre de la politique d'aménagement du territoire du Conseil régional susceptible de bénéficier d'une subvention

Entendu l'exposé de Madame le maire, et après en avoir délibéré,

- Approuve le projet de rénovation et réaménagement de l'aire de sport et de loisirs
- Approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 37984.30€ HT
- Approuve le plan de financement faisant apparaître la participation financière de la Région.
- Demande à la Région la subvention de 18.992.15€ pour la réalisation de cette opération
- Autorise Madame le maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Adopté à l'unanimité des membres présents

5. Délibération pour demande de subvention auprès du fonds d'intervention communal pour le réaménagement et la restauration de l'aire de sports et loisirs

Exposé :

Madame le maire rappelle que dans le cadre de la programmation FIC, un premier dossier de demande de subvention avait été adressé par la Commune de VENSAT pour la rénovation de l'ancienne école, mairie de Vensat en décembre 2020, la maturation de ce projet n'étant finalisée, les travaux sont reportés à 2022/2023.

C'est la raison pour laquelle Madame le maire souhaite solliciter un changement d'attribution du FIC pour ce projet de réaménagement et la restauration de l'aire de sports et loisirs qui pourrait être mis en œuvre dès janvier 2022 pour mise en service au printemps 2022.

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu l'article L 2334-33 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que ce programme communal est éligible pour obtenir une aide du fonds d'intervention communal

Entendu l'exposé de Madame le maire, et après en avoir délibéré,

- Approuve le projet de réhabilitation et la rénovation de l'aire de sport et de loisirs
- Approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 37984.30 € HT
- Approuve le plan de financement faisant apparaître la participation financière du fonds d'intervention communal auprès du département .
- Demande au FIC la subvention de 7369€HT pour la réalisation de cette opération
- Autorise Madame le maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Adopté à l'unanimité des membres présents

6. Délibération pour demande d'acquisition d'une parcelle communale

Exposé :

Madame le maire explique que la commune a été sollicitée par des propriétaires de La Chapelle pour l'acquisition de la parcelle communale située en bordure de leur terrain 2 rue du Moulin.

Plusieurs raisons à cette demande sont avancées par les propriétaires:

Leur micro station d'assainissement est en partie sur cette parcelle

Ils souhaiteraient créer 3 places de stationnement pour faciliter l'accès à leurs entreprises: Jolis Baumes et la société Dejou et sécuriser l'accès à leur jardin.

Cette parcelle n'a pas de numéro cadastral. Aussi il conviendrait de faire un bornage. Le coût pourrait être négocié avec les futurs acquéreurs pour englober les frais de bornage et le prix du terrain (estimation 1.20€ /m2).

Madame le maire demande au conseil l'autorisation de pouvoir entreprendre les démarches nécessaires à cette vente considérant que c'est une chance pour la commune d'avoir des entrepreneurs dynamiques et innovants.

Décision :

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de Madame le maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique: Donne son accord de principe et autorise Madame le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour étudier cette demande.

Adopté à l'unanimité des membres présents

7. Débat sur le projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Par délibération du 27 juin 2017, la Communauté de commune de Plaine Limagne a décidé d'élaborer un plan local d'urbanisme intercommunal.

Il est demandé à la commune de débattre du projet d'aménagement et de développement durable.

Ce PADD est issu d'une démarche de concertation initiée en 2019 entre deux comités techniques thématiques: cadre de vie et économie, un comité de pilotage, un groupe de travail habitat, une conférence des maires et un séminaire de l'ensemble des conseillers municipaux.

Depuis les objectifs démographiques et de consommation foncière attendus sur notre territoire à l'horizon 2032 ont été précisés et les documents stratégiques locaux plan climat-air-énergie territorial (PCAET) Plaine Limagne et régionaux avec le schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ont depuis été adoptés. Ces éléments nous contraignent à procéder à un nouveau débat

Présentation du débat : M. LAURENT Patrick

1. Affirmer un territoire d'accueil vivant et solidaire

- Développement démographique équilibré

- Améliorer et valoriser le parc de logement existant: centres bourgs
 - proximité des commerces
 - Point de divergence avec les élus vensatois: Plaine Limagne: développement démographique = 1%, à l'horizon de 2032: 12 logements /Ha = terrain 800m2 maximum
 - Faire évoluer les équipements et les services publics
 - Développer les mobilités de demain: offre de transport adaptée (co-voiturage, SNCF etc...)
- 2. Valoriser un cadre de vie de qualité**
- Présenter les silhouettes paysagères et points de vue majeurs, porter une attention aux entrées de bourgs
 - Maintenir les coupures vertes non bâties entre les entités urbanisées et limiter l'urbanisation linéaire
 - Privilégier l'urbanisation des dents creuses plutôt que les extensions (cas de Vensat)
 - Favoriser l'intégration paysagère
 - Valoriser le patrimoine historique en particulier les éléments bâtis
 - Intégrer de façon harmonieuse les nouvelles constructions et aménagement (Habitat, industrie agriculture)
 - Préserver et améliorer le fonctionnement écologique du territoire (zones humides, réservoir biodiversité, bocages, cours d'eau)
 - Modérer la consommation d'espaces énergétiques et protéger les ressources en eau
- 3. Conforter l'économie et l'emploi local**
- Accompagner le développement des activités agricoles
 - Préserver durablement le foncier agricole
 - Favoriser la transmission des exploitations agricoles et permettre de nouvelles installations
 - Valoriser les productions et l'évolution des pratiques agricoles
 - Accueillir et assurer le développement des entreprises et des commerces
 - Conforter la place des petits commerces pour la vitalité des bourgs
 - Développer les activités de tourisme et de loisirs

8. Rapport des commissions communales

○ **Finances: Mme CHALUT Carole**

Nous avons rencontré Mr BOURSON, conseiller aux décideurs locaux, pour faire le point sur la situation actuelle des finances et avoir des conseils pour optimiser l'établissement du budget 2022.

Pour nos futurs projets notamment la réhabilitation de l'ancienne mairie/école, il nous a suggéré de faire appel à la Banque des Territoires qui sera qualifiée pour nous accompagner et nous aider à les réaliser.

○ **Travaux: Mme PEREIRA-LAROCHE Perrine**

- **Salle des fêtes:** Le défibrillateur vient d'être installé en intérieur, à l'entrée de la salle polyvalente par l'agent technique.
- **Église:** - Le coffret électrique des cloches étant archaïque, une mise en conformité s'imposait. Il vient d'être remplacé pour un montant de 1548 € TTC.
- Suite aux derniers contrôles obligatoires, l'organisme agréé nous préconise de mettre aux normes l'électricité de l'église, nous venons à nouveau d'étudier un devis et déterminé les priorités.
- Nous avons fait appel à une entreprise spécialisée dans le nettoyage et le travail en hauteur, pour vérifier l'état de la toiture et des chéneaux de l'église. La toiture semble très correcte mais un problème d'étanchéité a été soulevé. Une vérification plus minutieuse s'impose. En attente d'un devis.
- **École:** L'accès à la garderie étant très étroit, les employés communaux l'ont élargi.

○ **Ressources Humaines**

Remboursement mutuelle: après constat, vérification et consultation de la trésorerie, représentée par Mr BOURSON, il est apparu un solde en notre faveur venant d'un trop perçu par des agents de cette mutuelle. Compte tenu du délai de prescription qui interviendra en janvier 2022, le conseil municipal a décidé de ne pas poursuivre les démarches de remboursement auprès des agents concernés.

○ **SIRP : Mme BILLEBAUD Brigitte**

Les nouveaux tarifs de cantine et garderie mis en place à la rentrée ; l'enregistrement sur le logiciel a été compliqué ce qui explique le retard des avis de somme à payer pour le mois de septembre. Il est indiqué que les parents ne recevront pas le trimestre en entier à régler mais bien mensuellement.

Deux élus du SIRP (diététiciennes) sont toujours en prospection pour le changement de prestataire pour les repas. Concernant le remboursement des frais de transport, il est rappelé que les parents doivent régler cette somme et faire parvenir leur reçu au secrétariat du SIRP par courrier ou mails ; le remboursement se fera courant 1er trimestre 2022. Suite à la suppression de la garderie à Saint-Genès, beaucoup d'enfants se retrouvent en garderie ce qui rend difficile leur encadrement, aussi des ajustements d'horaires ont dû être faits ; dans un premier temps des horaires complémentaires ont été rajoutés, qu'il convient maintenant de les annualiser. Il a été décidé que chaque commune achèterait le sapin de son école.

Les représentants des parents d'élèves élus au SIRP ont demandé si les comptes rendus pouvaient être diffusés aux parents. Les comptes-rendus sont envoyés aux membres du Comité mais les parents élus au SIRP peuvent informer et diffuser les CR aux parents qui en sont demandeurs. Les comptes rendus sont aussi disponibles sur le site de la commune de Vensat : www.mairie-vensat.fr

- **Communication / vie associative...: Mme GAGNY Mathilde**

Informations pratiques sur l'organisation du Marché de Noël le dimanche 12 décembre.

- **CCAS: Mme BILLEBAUD Brigitte**

La commission s'est réunie jeudi 25 novembre. A l'ordre du jour: un bilan des personnes isolées et les anniversaires, les cadeaux de Noël pour nos aînés de plus de 75 ans ne pouvant se rendre au repas du 6 mars prochain: Il a été répertorié 21 colis et 2 pour deux couples. Les colis seront préparés le vendredi 18 décembre à 18h en mairie et distribués à partir du 18 décembre jusqu'au 23 décembre. Le choix du prestataire pour le repas n'est pas arrêté, plusieurs pistes sont à l'étude. Mi février, en fonction des conditions sanitaires, nous aviserons de l'opportunité de maintenir le repas ou de le repousser

9. Infos et questions diverses

➤ Informations diverses

- **Eau de Vensat & association du Champ Moulin:**

Les statuts sont prêts et ont été envoyés aux membres du bureau en attente de l'assemblée constitutive, il conviendra à ce moment de délibérer pour autoriser la commune à en être membre.

- **Projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de St Priest d'Andelot:**

Compte tenu de l'implication directe de Madame le maire, il a été décidé de demander au premier adjoint d'être l'interlocuteur de la société Solveo. Ce projet a été évoqué en 2016 par la société RES sur les communes de Chaptuzat, Artonne, St Agoulin et Vensat. Le projet avait été abandonné devant le refus des communes compte tenu des nuisances visuelles, sonores et environnementales, par rapport à la biodiversité et aux nuisances sanitaires + (faille sismique). Madame le maire a eu un échange téléphonique avec la société Solveo et le maire de St Priest qui reconnaissait d'ailleurs que principalement les habitants de la chapelle seraient directement impactés.

➤ Questions diverses

Mr GUILLIN-DESSANGE Alexandre suggère de faire participer les jeunes Vensatois aux cérémonies patriotiques pour les sensibiliser au devoir de mémoire et leur faire prendre conscience de la violence des conflits dans le monde aujourd'hui. Il souhaiterait qu'une petite bibliothèque soit installée dans le hall de la mairie, proposition accueillie avec enthousiasme qui pourrait être faite rapidement. A l'attention des élues en charge de la restauration scolaire, il fait référence à un article paru dans le magazine du département, invitant le local dans les assiettes des puydômois. Il propose également d'organiser une journée citoyenne pour les enfants consacrée à la plantation d'arbres. Concernant l'entretien de l'église, il s'interroge sur une participation du diocèse et des fidèles.

Il signale que les habitants de Maisonneuve et de la Maraîchère sont fortement dérangés par la présence d'un poulailler. En effet, ce dernier était destiné à un élevage plein air or depuis son ouverture, les poules sont confinées à l'intérieur, ce qui provoque une nuisance sonore en continue.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20h45 .